

VD_FINDINFO Décision / 2014 / 351 vom 2. Dezember 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-12-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision__2014__351

FR: VD_FINDINFO Décision / 2014 / 351 du 2 décembre 2013

IT: VD_FINDINFO Décision / 2014 / 351 del 2 dicembre 2013

Regeste

CONTRAINTE SEXUELLE, VIOL, SURSIS PARTIEL À L'EXÉCUTION DE LA PEINE
| 189 al. 1 CP, 190 al. 1 CP, 43 CP, 49 al. 1 CP

Erwägungen

E. 8

En définitive, l'appel doit être partiellement admis et G._____ condamné à une peine privative de liberté de 3 ans, une partie de cette peine portant sur 18 mois étant suspendue et un délai d'épreuve de deux ans étant fixé au condamné. Au vu des listes des opérations fournies, une indemnité de défenseur d'office pour la procédure d'appel d'un montant de 2'808 fr. , TVA et débours inclus, est allouée à Me Jean-Pierre Bloch et une indemnité de conseil d'office pour la procédure d'appel d'un montant de 1'968 fr., TVA et débours inclus, est allouée à Me Jean-Philippe Dumoulin. Vu l'issue de la cause, les frais d'appel, par 6'796 fr., y compris les indemnités dues à Mes Jean-Pierre Bloch, par 2'808 fr. et Jean-Philippe Dumoulin, par 1'968 fr., sont mis par moitié, soit 3'398 fr., à la charge de G._____, le solde, par 3'398 fr., étant laissé à la charge de l'Etat.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.